



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Paluel-Detection-tardive-de-l-indisponibilite-d-une-voie-du-circuit-d-eau-brute-secourue>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Paluel : Détection tardive de l'indisponibilité d'une voie du circuit d'eau brute secourue**

14 février 2017

France : Paluel : Détection tardive de l'indisponibilité d'une voie du circuit d'eau brute secourue

Le 14 février 2017, EDF a déclaré à l'ASN un événement significatif relatif à la détection tardive de l'indisponibilité d'une voie du circuit d'eau brute secourue (SEC), ce qui constitue un écart aux règles générales d'exploitation (RGE).

Ce que dit l'ASN :

Le 17 février 2017

Détection tardive de l'indisponibilité d'une voie du circuit d'eau brute secourue

Le 14 février 2017, EDF a déclaré à l'ASN un événement significatif relatif à la détection tardive de l'indisponibilité d'une voie du circuit d'eau brute secourue (SEC), ce qui constitue un écart aux règles générales d'exploitation (RGE).

Les RGE sont un recueil de règles approuvées par l'ASN qui définissent le domaine autorisé de fonctionnement de l'installation et les prescriptions de conduite associées. Le circuit SEC sert à refroidir un autre circuit, appelé circuit de refroidissement intermédiaire, qui assure le refroidissement de tous les circuits et matériels importants pour la sûreté du réacteur. C'est un circuit « de sauvegarde ». Il est constitué de deux lignes redondantes, comportant chacune deux pompes et deux échangeurs.

Dans la nuit du 9 au 10 février 2017, le réacteur n° 3 était en fonctionnement, une des deux pompes de la voie B du circuit SEC était en maintenance et EDF a effectué des manœuvres d'exploitation sur l'alimentation en eau de la voie B du circuit SEC. Le 10 février 2017 vers 9h, l'exploitant a réalisé un essai périodique au cours duquel il a constaté, plusieurs heures après les manœuvres d'exploitation,

que la seconde pompe de la voie B ne fonctionnait pas et était indisponible. En cas de perte totale d'une voie du circuit SEC, les RGE prescrivent une remise en conformité rapide de l'installation avec au moins une pompe disponible et la mise à l'arrêt du réacteur à terme si l'indisponibilité n'est pas levée. Vers 11h30, la pompe a été remise en service. Cependant, **la voie B du circuit a été indisponible pendant environ 10 heures**. La détection est donc considérée comme tardive.

Au cours de l'évènement, la seconde voie du circuit SEC est restée disponible et a assuré le refroidissement des matériels importants pour la sûreté du réacteur. Cet écart n'a pas eu de conséquence sur le personnel ni sur l'environnement. Toutefois, en raison du caractère tardif de sa détection, cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Detecti-on-tardive-de-l-indisponibilite-d-une-voie-du-circuit-d-eau-brute-secourue>

Ce que dit EDF :

Le 16 février 2017

Indisponibilité d'une pompe du circuit de refroidissement de l'unité de production n°3 de la centrale de Paluel

Le 9 février 2017, alors que l'unité de production n°3 est en fonctionnement, les équipes de la centrale de Paluel réalisent un essai périodique sur un équipement de l'unité.

Lors de ce contrôle, les techniciens détectent l'indisponibilité d'une des deux pompes d'alimentation en eau de mer de la voie B du circuit de refroidissement*. L'autre pompe, est, quant à elle, en arrêt pour maintenance ; or, la disponibilité d'au moins une pompe est requise au titre des règles générales d'exploitation. Dès cette détection, les équipes de la centrale ont procédé à la remise en conformité de la pompe indisponible.

Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté de l'installation, ni sur l'environnement, cependant l'indisponibilité simultanée des deux pompes, rend la voie B du circuit de refroidissement indisponible, ce qui constitue un écart aux règles générales d'exploitation**.

Le refroidissement de l'unité de production n°3 a toujours été opérationnel et assuré par la voie A.

La direction de la centrale de Paluel a déclaré cet événement à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le 14 février 2016, au niveau 1 de l'échelle INES, qui en compte 7.

*Le circuit de refroidissement est constitué de deux voies redondantes, la voie A et la voie B. Chacune d'entre elles comprend 2 pompes. **Les Règles générales d'exploitation fixent l'ensemble des règles spécifiques que doivent suivre les salariés de la centrale pour exploiter une unité de production nucléaire.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-de-paluel/actualites/indisponibilite-d-une-pompe-du-circuit-de-refroidissement-de-l-unite-de-production-ndeg3-de-la-centrale-de-paluel>